

PROCEDURE D'ADMISSIONS EN DOCTORAT ET APD SAVOIRS EN SOCIETES 2022-2023

CONDITIONS D'ACCES

Le/la candidat.e doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un diplôme équivalent conférant le grade de master.

CHOIX DU DIRECTEUR DE THESE

Le/la candidat.e doit obtenir l'accord d'un direct.eur.ice de thèse qui accepte d'encadrer ses travaux de recherche.

Le/la candidat.e doit donc en premier lieu contacter directement par mail un ou plusieurs.e.s enseignant.e.s-chercheur.s habilité.e.s à diriger des recherches (HDR) **et obligatoirement** rattaché.e.s à la formation doctorale Savoirs en Sociétés de l'École doctorale de l'EHESS (ED 286) en lui présentant :

- un projet de recherche élaboré, rédigé en français et accompagné d'une bibliographie
- un CV

Une fois l'accord du directeur de thèse obtenu, le/la candidat.e doit lui faire signer un formulaire de demande d'encadrement qui sera joint au dossier de candidature.

Si toutefois le/la direct.eur.ice de thèse choisi.e fait partie des enseignant.e.s-chercheur.s habilité.e à diriger des recherches au sein de l'ED 286 mais ne fait pas partie de la formation doctorale Savoirs en Sociétés, il est possible qu'il/elle fasse une demande d'affiliation auprès des responsables de la formation doctorale SES pour qu'il/elle l'intègre officiellement et que l'encadrement soit possible.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La campagne d'admission 2022-2023 en doctorat et APD « Savoirs en sociétés » s'étend sur deux sessions :

- 16 mai 2022 – 1er juillet 2022
- 5 septembre 2022 – 18 octobre 2022

Le dépôt des candidatures s'effectue en ligne sur la plateforme de candidature de l'EHESS : e-candidat.

Liste des pièces justificatives (non exhaustives) à déposer sur e-candidat :

- Un CV (1 à 2 Pages)
- Une lettre de motivation
- Copie des diplômes (une traduction assermentée est demandée pour les diplômes en langue étrangère, ne pas oublier de joindre les originaux)
- Copie de la pièce d'identité

- Un projet de recherche rédigé en français d'une dizaine de pages (30 000 signes) accompagné d'une bibliographie
- Le formulaire de demande d'encadrement (avis du directeur de thèse) complété et signé par le/la candidat.e et le/la directeur.rice de thèse
- La charte du doctorat signée par le/la candidat.e, le directeur de thèse et le directeur du laboratoire d'accueil
- Annexes : formulaire de demande de cotutelle et/ou formulaire de demande de co-direction si concerné

Les formulaires ainsi que la charte du doctorat sont téléchargeables directement sur e-candidat.

Une année préparatoire au doctorat (APD) peut être recommandée par le directeur de thèse si le/la candidat.e nécessite une mise à niveau scientifique et/ou linguistique avant d'entamer sa thèse ou si le/la candidat.e s'oriente vers une nouvelle recherche.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN APD

Le dossier de candidature en APD est identique à celui du doctorat à la différence près que le projet de recherche (30 000 signes incluant une bibliographie) peut-être plus réduit et que la case « Année préparatoire au doctorat » doit obligatoirement être cochée dans le formulaire de demande d'encadrement (avis du directeur de thèse).

- Le formulaire de demande de cotutelle et/ou formulaire de demande de co-direction sont **par ailleurs exclus du dossier de candidature en APD** : aucune co-direction ni cotutelle ne sont possibles lors d'une APD.
- La charte du doctorat **doit être déposée mais ne requiert aucunes signatures**.

L'inscription en APD confère le statut d'étudiant et l'étudiant.e. reçoit de fait, une carte étudiante après avoir finalisé son inscription administrative – les frais d'inscriptions sont inférieurs à ceux du doctorant (243 euros pour une inscription en APD contre 380 euros pour une inscription en doctorat). L'APD n'est pas diplômante.

Tout dossier incomplet et/ou qui ne comporte pas les signatures nécessaires sera refusé.

La transmission du dossier en doctorat ou APD se fait directement sur la plateforme e-candidat (après le téléchargement de l'ensemble des pièces demandées, cliquer sur "Transmettre ma candidature"). Aucun dossier de candidature ne doit être envoyé par voie postale ou par voie électronique au secrétariat de la formation doctorale.

Après contrôle de son contenu et validation de sa recevabilité, la candidature transmise complète sur e-candidat sera soumise à l'avis de la commission de la formation doctorale Savoirs en Sociétés puis de l'Ecole doctorale de l'EHESS (ED 286). La décision de l'Ecole doctorale (avis favorable/défavorable) sera communiquée au/à la candidat.e via la plateforme e-candidat.

Un.e candidat.e qui reçoit un avis favorable doit confirmer sur e-candidat son choix, en cliquant sur "confirmer sa candidature" ou "se désister". Il/elle sera ensuite invité.e à procéder à son inscription administrative, étape à l'issue de laquelle lui seront délivrées la carte étudiante et une adresse électronique EHESS. Cet email ([...@ehess.fr](mailto:....@ehess.fr)) donne accès à l'Environnement

numérique de travail (ENT) et à la plateforme de réinscription en ligne. Son activation est par conséquent indispensable dès l'inscription en première année de thèse ou APD.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le secrétariat : marwa.faour@ehess.fr